

## AVIS PUBLIC

### Rapport de vérification du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant la vérification des dépenses de recherche et de secrétariat des conseillers remboursées par la Ville de Montréal et le versement d'allocations aux partis autorisés

---

Prenez avis, conformément à l'article 13 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (L.R.Q., chapitre M-22.1), de la lettre transmise au maire et aux conseillers de la Ville de Montréal le 26 avril 2012, jointe ci-dessous :

Ministère  
des Affaires municipales,  
des Régions  
et de l'Occupation  
du territoire

Québec 

Le sous-ministre

Québec, 26 avril 2012

Monsieur Gérald Tremblay, maire  
Mesdames et Messieurs les conseillers  
Ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est, bur. R.134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre de sa mission de veiller à la bonne administration du système municipal dans l'intérêt des municipalités et de leurs citoyens, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire peut désigner une personne pour effectuer une vérification afin de s'assurer de la bonne exécution des lois qui relèvent de sa responsabilité.

Le 16 septembre 2011, le ministre s'est prévalu de ce pouvoir et a désigné monsieur Mathieu Jodoin, du Service de la vérification du Ministère, pour réaliser un mandat de vérification concernant l'application par la Ville de Montréal des dispositions relatives aux dépenses de recherche et de secrétariat des conseillers. Ce mandat concernait aussi le versement d'allocation aux partis autorisés. La vérification portait sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2010. Rappelons que ces dispositions qui existaient depuis 1984 pour certaines villes ont été inscrites à la Loi pour toutes les villes de plus de 50 000 habitants en 2001.

Le rapport de vérification, dont je vous transmets une copie, rend compte des faits constatés et les apprécie au regard de l'interprétation par la Direction des affaires juridiques du Ministère des dispositions applicables de la Loi sur les cités et villes. Je vous transmets également un document faisant l'état de situation générale sur les dépenses de recherche et de secrétariat dans les villes de plus de 50 000 habitants.

...2

Québec  
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau  
Québec (Québec) G1R 4R3  
Téléphone : 418 691-2040  
Télécopieur : 418 644-9863  
www.mamrot.gouv.qc.ca

Montréal  
800, rue du Square-Victoria  
C. P. 93, succ. Tour-de-la-Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1R7  
Téléphone : 514 873-3860  
Télécopieur : 514 873-2620

Le contenu du rapport qui vous est remis est le résultat de l'appréciation professionnelle de vérificateurs des faits constatés sur la base des documents obtenus avec la collaboration de la Ville. Les conclusions ont été soumises à l'attention de la Direction des affaires juridiques du Ministère et les commentaires de la Ville ont été considérés. Je constate cependant des interprétations juridiques contraires transmises par les représentants administratifs de la Ville.

Par ailleurs, la vérification a permis de constater que la Ville s'est dotée d'un processus pour le traitement des demandes de remboursement.

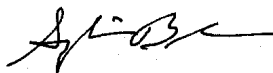
Enfin, à la lumière des commentaires reçus de la Ville de Montréal, je prends acte de la volonté exprimée selon laquelle une modification à la Loi visant à préciser la notion de recherche et de secrétariat devrait être envisagée.

Je vous demande de déposer le rapport de vérification et de lire la présente lettre à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal et de la rendre publique immédiatement en la manière prescrite pour la publication des avis publics de la Ville.

En vertu de l'article 14.1 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le rapport de vérification, l'état de situation générale et la présente lettre seront publiés sur le site Web du Ministère.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Sylvain Boucher

Montréal, le 8 mai 2012

Le greffier de la Ville,

M<sup>e</sup> Yves Saindon